



Règlement intérieur classes maternelles et élémentaires

* hors protocole sanitaire

Ce règlement est un contrat entre la Communauté Educative, les élèves et leurs parents. Son respect permet de promouvoir :

- Un climat de travail basé sur le respect mutuel et la confiance.
- L'apprentissage d'une vie en société, des droits et des devoirs.
- Le sens de l'effort, et du dépassement de soi.

La Charte Educative destinée aux élèves et adultes de l'école viendra compléter ce règlement.

HORAIRES, ENTREES ET SORTIES

HORAIRES DE CLASSES, DES ENTRÉES ET DES SORTIES :

Les entrées et les sorties s'effectuent par le grand portail, 7 allée Jean Baptiste Lully.

Les élèves de MS au CM2 se rendent seuls dans leur classe où ils sont accueillis par leurs enseignants.

Lors de la sortie, les élèves attendent au portail les personnes autorisées à venir les chercher.

		Classe du matin	Classe de l'après-midi	PERISCOLAIRE		
				Goûter	Garderie / Etude / Ateliers	Accueil du soir
MATERNELLES	Entrée (ouverture du portail)	8h20	13h25			
		PS dans la classe, accompagnés des parents MS, GS <u>au portail</u>				
	Horaires	08h30 - 11h50	13h30 - 16h05	16h05 - 16h30	16h30 - 17h40 garderie 16h30 - 17h30 ateliers	17h30/40 - 18h30
MATERNELLES	Sortie (ouverture du portail)	11h50 Externes	16h05	Aucune sortie possible à 16h30	17h30 / 17h40 <u>au portail</u>	18h30 <u>au portail</u>
		PS dans la classe MS, GS <u>au portail</u>				
ÉLÉMENTAIRES	Entrée (ouverture du portail)	8h20	13h25			
	Horaires	08h30 - 12h00	13h30 - 16h15	16h15 - 16h30	16h30 - 17h40 étude 16h30 - 17h30 ateliers	17h30/40 - 18h30
	Sortie (ouverture du portail)	12h00 Externes	16h15	Aucune sortie possible à 16h30	17h30 / 17h40 <u>au portail</u>	18h30 <u>au portail</u>

(*) Annexe 1

Aucune entrée et sortie d'élève n'est autorisée en dehors des horaires. Seuls les élèves avec prise en charge thérapeutique indispensable à leur bon développement, et autorisés, bénéficient de mesures spécifiques.

AVANT LA CLASSE : possibilité de garderie

Une garderie est mise en place de 8h00 à 8h15 uniquement pour les élèves inscrits. L'inscription doit être faite sur demande motivée par écrit à l'adresse ecole@scnd-rueil.fr.

L'école est une collectivité où chacun n'est pas libre d'aller et venir à sa guise par respect pour la classe et l'enseignant.

APRÈS LA CLASSE

- **Goûter** de 16h05(maternelles) ou 16h15 (élémentaires) à 16h30 : réservé aux élèves qui vont à la garderie, à l'étude ou aux ateliers du soir. **Aucune sortie n'est autorisée à l'issue de cette pause.**
- **Ateliers à 16h30** : les élèves sont pris en charge par les animateurs des ateliers.
- **Garderie** pour les maternelles **ou étude du soir** pour les classes élémentaires : elles se terminent à 17h40. Dans un souci de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur enfant avant cet horaire. Les enfants sont remis aux parents, ou aux personnes déléguées par écrit sur le cahier de liaison. **Passé le délai de sortie, une heure de garderie ou étude sera facturée aux parents.**
- **Accueil du soir** : les élèves sont pris en charge par le personnel de surveillance. **Passé le délai de sortie, une heure d'accueil du soir supplémentaire sera facturée aux parents.**

Tout comportement abusif entraînera une exclusion d'abord pour une semaine, ensuite définitive.

Tous les changements exceptionnels de sortie, pour le temps hors classe se feront obligatoirement et exclusivement via le cahier de liaison de l'enfant. Ils seront signalés le matin, en indiquant l'heure de sortie possible, afin que soit renseignée son absence le soir au groupe auquel il est inscrit et que l'enseignante le fasse descendre avec son cartable.

Aucun mail de changement d'horaire ou demande de sortie anticipée ne sera pris en considération.

LA DEMI-PENSION

La demi-pension est un service proposé aux familles que nous améliorons constamment. Elle comprend le repas servi aux enfants, mais aussi la surveillance et l'entretien des locaux. Une société de restauration prépare les repas sur place.

Les classes maternelles sont servies à table dans la salle à manger qui leur est réservée.

A partir du CP, les élèves disposent d'un self-service.

Les enfants ont une tenue correcte, se montrent polis envers le personnel de service et évitent tout gâchis.

Si un élève demi-pensionnaire devait sortir déjeuner exceptionnellement, la famille le renseignera dans le cahier de liaison uniquement (ni mail, ni appel au secrétariat pour cette situation).

Aucun élève ne pourra arriver pour l'heure du déjeuner s'il est absent le matin. De même aucun élève ne pourra déjeuner le midi s'il est prévu absent l'après-midi.

Les repas exceptionnels seront facturés environ tous les deux mois.

Une étroite collaboration, dans un climat de respect, d'écoute et de confiance mutuelle entre l'école et la famille est indispensable pour l'éducation des enfants.

1. RELATIONS ECOLE/FAMILLE :

Ecole Directe Cette application est utilisée par l'établissement pour communiquer.

Un identifiant* valable pour une même fratrie sera transmis à chaque famille lors de l'inscription du premier enfant. Cet accès à l'Espace Famille d'École Directe, permet aux parents de recevoir des informations importantes et des circulaires, concernant leur(s) enfant(s). Un mail est ainsi envoyé à l'adresse renseignée lors des inscriptions, afin de vous signaler la mise en ligne d'une information.

Les familles sont priées de se rendre régulièrement sur Ecole Directe, car un « Post it » peut être affiché sur la page d'accueil afin de transmettre une information ponctuelle (dans ce cas, aucun mail n'est envoyé pour le signaler).

*Cet identifiant est à conserver précieusement par les familles car il est valable durant toute la scolarité de la fratrie au sein de notre groupe scolaire.

Le cahier de liaison : Il doit être regardé si possible tous les soirs, et les documents transmis doivent être signés. Des informations relatives à la vie de la classe ou de l'école sont ainsi communiquées aux familles, chacun veillera à ne pas écrire de commentaires ou de mots trop longs.

Réunions de classe : Chaque début d'année, une réunion se déroule dans chacune des classes. Attention de nombreuses informations utiles pour le suivi des élèves sont alors transmises.

La présence d'au moins un des parents est donc requise.

Entretien avec l'enseignant : Les parents qui souhaitent rencontrer l'enseignant de leur enfant, doivent prendre rendez-vous plusieurs jours à l'avance et toujours en dehors du temps scolaire. Cette prise de rendez-vous se fera par le biais du cahier de liaison ou d'École Directe.

La charte informatique : Elle est **annexée** au contrat de scolarisation et doit être lue et signée par les parents. Celle-ci concernant également les élèves, une version simplifiée sera collée dans leur cahier de liaison.

2. TRAVAIL SCOLAIRE ET ACTIVITES PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le travail scolaire demandé par les enseignants doit être fait sérieusement, avec application et soin. Les cahiers sont signés chaque semaine par les parents.

Les livrets de compétences via le site LIVREVAL sont donnés trois fois par an du CE1 au CM2, deux fois au CP. Chaque famille reçoit un code de connexion à ce site via le cahier de liaison.

Les livrets de progrès sont donnés deux fois par an en maternelle.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu les mardis et jeudis de 12h00 à 12h30. Les enseignants avertissent les parents des enfants concernés. Ce temps privilégié avec l'enseignante permet d'aider ponctuellement les élèves rencontrant une difficulté dans le domaine de la langue orale ou écrite, ou en mathématiques.

3. ASSIDUITÉ, RETARDS ET ABSENCES : FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire dès 3 ans, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Absences : Toutes les absences, même de courte durée, doivent être signalées le matin même par mail à : ecole@scnd-rueil.fr.

Chaque absence doit être justifiée par un mot écrit sur papier libre ou certificat médical le cas échéant (maladies contagieuses listées sur service-public.fr) est à remettre le jour du retour en classe, directement à l'enseignante.

Retards : Les retards ne sont pas bénéfiques pour la scolarité de l'enfant et perturbent le bon déroulement de la classe. Tout retard est consigné dans le cahier de liaison. Il est demandé expressément aux familles d'être ponctuelles sous peine de sanction de l'élève pour retards répétés.

Respect du calendrier scolaire : L'école n'est pas habilitée à donner d'autorisation de départ anticipé lors des vacances scolaires ou des ponts. Il est demandé aux parents de respecter les dates de vacances et par conséquent l'obligation scolaire.

Les départs anticipés et les retours différés sont préjudiciables aux enfants.

Les vacances décalées ne sont pas un motif d'absence légitime

La continuité pédagogique ne s'applique pas dans ce cas : Les enseignants ne sont tenus ni de préparer le travail, ni de faire rattraper le retard ainsi occasionné. A la charge de l'élève de se mettre à jour dès son retour.

Rendez-vous médicaux : Ceux-ci doivent être pris en dehors du temps scolaire. Les parents ne sollicitent l'autorisation de l'école qu'en cas de nécessité absolue et pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel ou à la demande expresse de l'école.

RESPECT DE L'HYGIENE, DE LA SANTE ET DU CORPS

1. TENUE VESTIMENTAIRE

Pour tous

Le port de la blouse est obligatoire pour toutes les élèves, tablier en tissu brodé au nom de l'enfant.

L'élève la porte pour arriver à l'école

Celle-ci doit être fermée, propre, en bon état et sera lavée au minimum chaque fin de semaine.

La tenue vestimentaire doit être correcte, propre et adaptée à leur âge et à la vie scolaire. Toutes les affaires des élèves (vêtements et matériel scolaire) doivent être **marquées au nom de l'enfant**. *Tous les objets et vêtements non récupérés seront remis à une œuvre caritative en fin d'année scolaire.*

Short court, robe et débardeur à bretelles fines, pantalon troué, chaussures sans bride comme les tongs ou à talons, claquettes, mules, sont prohibés. Echarpe interdite pour éviter les étranglements.

Le port des bijoux et d'objet de valeur est interdit à l'école. Celle-ci décline toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol.

Les cheveux longs sont attachés en classe, afin de permettre à l'enseignante de voir l'élève travailler.

En maternelle, pour favoriser l'autonomie de l'enfant, seront évités les tenues et accessoires inappropriés : pas de salopettes, double manteaux, ballerines, ceinture, bretelles, gants en petite et moyenne sections (les moufles sont privilégiées).

En élémentaire, pour les activités sportives, une tenue de sport est prévue dans un sac ; elle n'est pas gardée sur soi toute la journée, par mesure d'hygiène.

2. HYGIENE ET SANTE :

L'enfant doit impérativement être propre lors de la rentrée scolaire en maternelle.

Santé :

Pour travailler dans de bonnes conditions et éviter toute contagion, votre enfant viendra à l'école en bonne santé.

Poux : Merci de vérifier régulièrement la tête de votre enfant afin d'éviter toute propagation des poux. L'apparition de poux n'est pas signe de mauvaise hygiène, elle impose de prévenir l'enseignante qui doit avertir l'ensemble des familles de la présence de ces parasites afin que chaque famille soit vigilante.

Malgré la présence d'une infirmière, **les médicaments sont interdits** à l'école. Pour des raisons de sécurité aucun élève ne doit avoir de médicaments dans son cartable ou sur lui.

Les parents des enfants ayant une pathologie chronique ou une allergie alimentaire nécessitant **un PAI** (projet d'Accueil Individuel) se rapprocheront de l'école **avant la rentrée**, afin d'obtenir le formulaire. Ce dernier est à faire remplir par un médecin et à nous remettre **à la rentrée** accompagné des médicaments prescrits.

L'usage des béquilles doit être obligatoirement justifié par les parents.

En cas de problème survenu dans l'établissement, **vous serez immédiatement prévenus**, d'où l'importance de nous transmettre des coordonnées bien à jour.

Hygiène alimentaire :

Les parents veilleront également à ce que les enfants prennent **un petit déjeuner** le matin avant de venir à l'école afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Seuls les enfants qui restent le soir après la classe sont autorisés à rapporter un **goûter**. Les parents veilleront à ce qu'il respecte l'hygiène alimentaire (pas de chips, biscuits salés, soda, bonbons).

3. CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT À L'ÉCOLE

Votre enfant est automatiquement assuré en tant qu'élève de l'école Saint Charles Notre Dame.

La plaquette de l'assurance est consultable sur le site internet de l'école <http://www.saintcharlesnotredame-rueil.fr/>, onglet établissement menu Assurance Scolaire.

Lorsqu'un accident survient dans l'école une déclaration auprès de l'assurance scolaire est effectuée par l'infirmière.

L'assurance scolaire prendra ensuite contact avec vous afin d'obtenir, si besoin, des informations complémentaires. Nous vous conseillons de garder tous les justificatifs de dépenses liés à l'accident.

4. ACTIVITES SPORTIVES

Toutes les activités sportives proposées sur le temps scolaire (piscine, stade, gymnase) sont obligatoires puisque intégrées aux programmes officiels du Ministère de l'Education Nationale. Dans le cas d'une contre-indication médicale, un **certificat** stipulant la durée de l'arrêt sera réclamé. Pour la piscine, l'enfant officiellement dispensé se présente obligatoirement à l'école.

Sans certificat médical, l'enfant suivra le cours de natation ou de sport.

ÉVEIL À LA FOI ET CATÉCHÈSE

La formation chrétienne est assurée dans l'Établissement dans le respect de l'itinéraire de chacun, par toute la communauté éducative, en lien avec la paroisse Saint Pierre Saint Paul, avec l'aide d'une équipe de parents bénévoles en pastorale et sous la responsabilité de l'Adjointe en Pastorale Scolaire et du Chef d'établissement. L'Adjointe en Pastorale Scolaire coordonne l'éveil à la foi, la catéchèse, la culture chrétienne et de célébrations. Les horaires de l'école sont adaptés pour que le temps Education Nationale soit respecté.

Comme dans la plupart des écoles catholiques :

- De la PS au CE1 : Eveil à la foi.
- Du CE2 au CM2 :
 - **Catéchisme** pour tous les élèves baptisés chrétiens ou ceux qui désirent l'être. Les rencontres hebdomadaires, réunissant des équipes de 10 enfants, sont animées par les enseignantes et des parents bénévoles
 - **Culture Chrétienne** proposée pour les enfants non baptisés, en chemin ou d'autres religions à raison d'une heure par semaine.

Les Sacrements du Baptême et de Réconciliation ainsi que la Première Communion sont à la demande des familles.

Il doit être clair pour tous qu'aucun enfant ne pourra se soustraire à ces temps de partage spirituel.

SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

1- Sécurité :

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration des objets personnels rapportés à l'école.

Sont autorisés : Ballons en mousse, petites voitures, figurines, jeux de cartes traditionnelles, scoubidou, cordes à sauter, billes, élastique... L'utilisation de ces objets devra se faire dans le respect de la **Charte Éducative**, transmise en début d'année scolaire dans le carnet de liaison.

Sont interdits :

Chewing-gum, bonbons, excepté pour les anniversaires à consommer uniquement en classe avec l'accord de l'enseignant, les objets sonores, les balles dures, les objets de valeur, les jeux électroniques, mp3, les téléphones portables et montre connectées, les cordes à sauter en bois, les calots et autres grosses billes.

Les téléphones portables :

Ils sont tolérés en CM1 et CM2 (uniquement pour les enfants sortant seuls de l'école). Ils doivent être éteints et rangés dans le cartable de l'élève.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'école, outre sa fonction de téléphone, ou pour envoyer des messages, ils sont souvent utilisés pour photographier, filmer, enregistrer des élèves, groupes d'élèves ou professeurs, au mépris de la loi et du respect du droit à l'image de ces personnes.

L'élève surpris en faisant usage d'un téléphone portable (qu'elle qu'en soit la raison) se le fera saisir et l'élève sera sanctionné. Les modalités et délais de restitution seront décidés au cas par cas.

Il en est de même pour tout objet connecté en **particulier les montres connectées qui sont interdites.**

Toute personne ayant connaissance de publication sur internet d'images prises au sein de l'établissement est tenue d'en avertir l'établissement.

2- Comportement

Politesse :

Les élèves ont une tenue correcte, respectueuse envers les adultes, leurs camarades, le matériel et les locaux de l'école. Les élèves doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte au respect dû à leurs camarades et aux adultes.

Règles de vie des élèves : dans un souci éducatif et de responsabilisation, ce règlement intérieur se concrétise par les règles de vie avec les élèves, détaillées dans **la Charte Éducative**. Ainsi de nombreuses règles de savoir vivre, d'appropriation de la cour, de déplacement dans l'école, de respect des espaces de vie uniquement dédiés aux élèves ont été élaborées. Chacun doit se montrer responsable, avoir le souci de respecter son environnement et de le garder propre et accueillant (salle de classe, couloir, cour, salle de restauration, toilettes).

Litiges entre enfants : En cas de problème relationnels entre enfants, ceux-ci ou leurs parents s'adressent d'abord à l'enseignant s'il s'agit d'un problème en classe, ou à la responsable de la vie scolaire pour les temps hors classe.

Les litiges entre enfants se règlent par le biais de l'enseignante, de la responsable de vie scolaire ou du chef d'établissement. En aucun cas les parents ne doivent intervenir directement auprès des enfants dans l'enceinte de l'école ou aux abords immédiats.

Sanctions et collaboration avec la famille :

Les enfants prendront connaissance et respecteront les règles de vie instaurées en classe ainsi que celles de **La Charte Éducative** pour le temps hors classe. Tout manquement au règlement intérieur de la classe ou de l'école, tout comportement non adapté, insolence, impolitesse, acte de violence, comportement dangereux pour les autres ou pour lui-même, indiscipline, travail non fait ou mal fait, entraînera soit une mise en garde, un avertissement oral, ou une sanction qui peut être donnée par tout adulte de l'école.

La sanction est toujours accompagnée d'un dialogue constructif pour permettre aux élèves de grandir. Elles peuvent être :

- Un mot d'excuse à rédiger ou un dessin à faire.
- Un travail à refaire / Du matériel abîmé à réparer.
- Une exclusion temporaire de l'activité.
- Un moment calme à l'extérieur de la classe.
- Une retenue (le mercredi matin) : CE2, CM1, CM2.
- Un avertissement écrit (3 avertissements sont notés sur le livret scolaire).
- Une exclusion temporaire de l'école, voir définitive.

Les compétences sociales et le travail sérieux d'un enfant sont notés dans le livret scolaire. Chacun est encouragé par les enseignants en classe et par le chef d'établissement de l'école lors de la remise des livrets scolaires.

Une étroite collaboration, dans un climat de respect, d'écoute et de confiance mutuelle entre l'école et la famille est indispensable pour l'éducation des enfants.

*« Il est de la nature même de l'école d'être le lieu de l'erreur possible,
Le lieu de l'erreur bénéfique, le lieu où il faut se tromper beaucoup
et comprendre ses erreurs pour ne plus se tromper quand on sort de l'école. »*

Albert Jacquard

L'accueil des familles est organisé en extérieur.

Pour permettre cela, il sera demandé aux parents d'utiliser au maximum la dépose minute à l'entrée de l'allée Jean Baptiste Lully ou en haut des marches de l'accès du parking. **Seuls les enfants entreront dans l'école par le portail.**

1/ **Une entrée échelonnée** sera mise en place sur les modalités suivantes :

Il n'y aura plus de garderie le matin, une fois entrés dans l'école, les enfants se rendront directement dans leur classe où ils rejoindront leur enseignante.

CM2	CM1	CE2	CE1	CP puis MATERNELLE
8h15	8h20	8h25	8h30	8h35

Ces horaires correspondent aux horaires des aînés. Les fratries entières (ex CM1, CP, PS) sont déposées en même temps. Elles se présenteront de façon groupée. Toutefois, les parents de Petite Section même avec fratries pourront s'avancer jusqu'à la grille, une fois que les groupes de niveau appelés seront rentrés. **Le portail sera fermé à 8h40.**

2/ **Les horaires de classe et de déjeuner sont adaptés** afin de limiter les croisements au regard de nos installations. Les élèves sont sectorisés par niveau dans la cour de récréation.

Maternelles	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Classe par classe à partir de 11h15	11h15-12h45 Repas 11h35	11h35-13h05 Repas 11h45	11h55-13h25 Repas 12h05	12h15-13h45 Repas 12h25	12h35-14h Repas 12h45

3/ **Sortie en fin de journée**, pour diminuer les attroupements et donc la promiscuité, les sorties seront échelonnées :

Maternelles	CP	CE1-CE2	CM1-CM2
16h00	16h05	16h10	16h15